

COMMUNIQUE

Certes, beaucoup reste à faire pour améliorer notre système éducatif... mais le Ministère de l'Education nationale y travaille. Tous n'en sont pas convaincus mais au moins pouvons-nous assurer que le droit et l'obligation scolaires sont des acquis déjà anciens. Qu'advierait-il alors si ce Ministère apprenait – enquête de terrain ¹ et témoignages à l'appui – que **5000 à 7000 enfants, en France en 2010, ne sont pas scolarisés** ? Le croirez-vous... il ne bougerait pas.

- Alors que la mobilisation se structure en France avec de nombreuses actions ² menées collectivement par les syndicats enseignants et le secteur associatif pour alerter sur l'exclusion des enfants roms de l'école, notamment depuis le 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'Enfant en novembre 2009 ;
- alors qu'une prise de conscience de la gravité de cette situation et de ses conséquences s'opère de la part de différentes instances en France (en particulier par la HALDE et la Défenseuse des enfants) ³, en Europe ⁴ et à l'international ⁵ ;
- alors que le gouvernement français vient de déclarer le mois dernier ⁶ à ses partenaires de l'Union européenne : « *La base d'une meilleure inclusion sociale est l'éducation. Les obstacles à l'accès des enfants d'origine rom à l'éducation sont la précarité financière des familles, la ségrégation dans les écoles, l'abandon scolaire, etc. La contrepartie de l'accès à l'éducation, droit fondamental pour les mineurs, est, pour leurs parents, l'obligation de scolarisation, qui doit être respectée. Il faut accorder une attention accrue aux projets visant l'éducation de ces enfants et y allouer, en priorité, les ressources existantes pour assurer la réussite de l'inclusion sociale de ce groupe. [...]* » ;
- alors que le Ministre de l'Education nationale, qui a présenté le 29 mars son plan de lutte contre l'illettrisme nous demande d'être « *plus que jamais mobilisés pour prévenir ce fléau* » et que le gouvernement réaffirme solennellement l'exigence légale de l'obligation scolaire, menaçant les parents des sanctions les plus fortes et les plus symboliques en cas d'absentéisme...

... **le Ministère de l'Education Nationale contribue par son inaction à l'absentéisme forcé de milliers d'enfants roms**, sans craindre de sanctions, et repousse la perspective d'une réunion avec les organisations syndicales et associatives, qui devait suivre la première rencontre du 14 janvier 2010 ⁷ afin de présenter des propositions concrètes.

Nous rappelons donc à ce Ministère, premier responsable du respect de l'obligation scolaire, qu'aucun enfant ne doit rester à la porte de l'école à la rentrée de septembre prochain.

CONTACT : Michel Fèvre (06-08-55-28-33)